

SYRIA CHARITY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

30, rue Georgette Boulestreau

49000 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SYRIA CHARITY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

30, rue Georgette Boulestreau

49000 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association SYRIA CHARITY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SYRIA CHARITY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 novembre 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI

SYRIA CHARITY

30 rue Georgette Boulestreau

49000 ANGERS

B&CDR Asso SC 2018

Présenté en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2018				31/12/2017	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	146 473	91 685	54 788	0,83	53 801	1,14
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	65 197		65 197	0,99	65 197	1,38
Constructions	260 789	40 169	220 620	3,34	233 659	4,94
Installations techniques, matériel & outillage industriels	9 267	6 892	2 375	0,04	3 555	0,08
Autres immobilisations corporelles	36 325	16 296	20 029	0,30	5 883	0,12
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	60		60	0,00		
TOTAL (I)	518 111	155 042	363 069	5,49	362 095	7,65
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	716		716	0,01		
Avances & acomptes versés sur commandes	1 388		1 388	0,02	1 300	0,03
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	17 846		17 846	0,27	19 945	0,42
. Personnel					244	0,01
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	95 981		95 981	1,45	117	0,00
Valeurs mobilières de placement	2 119 508		2 119 508	32,05	2 116 464	44,73
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	4 010 195		4 010 195	60,64	2 228 904	47,10
Charges constatées d'avance	4 800		4 800	0,07	3 010	0,06
TOTAL (II)	6 250 433		6 250 433	94,51	4 369 984	92,35
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	6 768 544	155 042	6 613 502	100,00	4 732 080	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	4 668 567	70,59	3 209 597	67,83
Résultat de l'exercice	1 838 373	27,80	1 458 970	30,83
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	6 506 940	98,39	4 668 567	98,66
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTE				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	61 718	0,93	24 206	0,51
Autres	44 845	0,68	39 307	0,83
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	106 562	1,61	63 513	1,34
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	6 613 502	100,00	4 732 080	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises										
Production vendue de biens										
Prestations de services	17 202		17 202	100,00	9 853	100,00	7 349	74,59		
Montants nets produits d'expl.	17 202		17 202	100,00	9 853	100,00	7 349	74,59		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation					111 640	N/S	-111 640	-100,00		
Cotisations										
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			5 387 122	N/S	7 672 029	N/S	-2 284 907	-29,77		
Autres produits			25 261	146,85	39 711	403,03	-14 450	-36,38		
Reprise sur provisions, dépréciations										
Transfert de charges										
Sous-total des autres produits d'exploitation			5 412 383	N/S	7 823 379	N/S	-2 410 996	-30,81		
Total des produits d'exploitation (I)			5 429 585	N/S	7 833 232	N/S	-2 403 647	-30,68		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations										
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés			3 044	17,70	3 629	36,83	-585	-16,11		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change					68	0,69	-68	-100,00		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (III)			3 044	17,70	3 698	37,53	-654	-17,68		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion										
Sur opérations en capital										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (IV)										
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			5 432 628	N/S	7 836 930	N/S	-2 404 302	-30,67		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT										
TOTAL GENERAL			5 432 628	N/S	7 836 930	N/S	-2 404 302	-30,67		
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises										
Variations stocks de marchandises			-716	-4,15			-716	N/S		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 296	19,16	300	3,04	2 996	998,67		
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			10 609	61,67	9 883	100,30	726	7,35		
Services extérieurs			122 023	709,35	99 083	N/S	22 940	23,15		
Autres services extérieurs			593 908	N/S	781 066	N/S	-187 158	-23,95		
Impôts, taxes et versements assimilés			10 188	59,23	6 945	70,49	3 243	46,70		
Salaires et traitements			201 975	N/S	182 428	N/S	19 547	10,71		
Charges sociales			43 834	254,82	40 038	406,35	3 796	9,48		
Autres charges de personnel			2 958	17,20			2 958	N/S		
Subventions accordées par l'association										

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	60 886	41 660	19 226	46,15
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	353,95	422,82		
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	2 543 768	5 216 415	-2 672 647	-51,23
Total des charges d'exploitation (I)	3 592 730	6 377 818	-2 785 088	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	124	142	-18	-12,67
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	0,72	1,44		
Total des charges financières (III)	124	142	-18	-12,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	33		33	N/S
Sur opérations en capital	1 368		1 368	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 401		1 401	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 594 255	6 377 960	-2 783 705	-43,64
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 838 373	1 458 970	379 403	26,00
TOTAL GENERAL	5 432 628	7 836 930	-2 404 302	-30,67
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 613 502 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 838 373 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le trésorier.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement N° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et au règlement ANC 2014+03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Constructions	<i>de 10 à 40 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>de 01 à 03 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 01 à 05 ans</i>
Mobilier	<i>de 01 à 05 ans</i>

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.4 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	102 673	43 800		146 473
Immobilisations corporelles	353 578	18 000		371 578
Immobilisations financières		60		60
TOTAL	456 251	61 860		518 111

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	48 872	42 813		91 685
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	27 129	13 039		40 169
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	5 712	1 180		6 892
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers		673		673
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	12 442	3 181		15 623
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	45 283	18 073		63 357
TOTAL GENERAL (I+II+III)	94 156	60 886		155 042

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	60		60
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	113 827	113 827	
Charges constatées d'avance	4 800	4 800	
TOTAL	118 687	118 627	60

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	61 718	61 718		
Dettes fiscales & sociales	39 061	39 061		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 783	5 783		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	106 562	106 562		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 018
Dettes fiscales & sociales	16 270
Autres dettes	
TOTAL	31 288

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Principes de comptabilisation des subventions :

1. Les subventions sont comptabilisées à la date de réception des fonds ;
2. Les subventions reçues sont consommées au cours de l'exercice comptable ;
3. Les projets ne sont pas entamés avant la réception des fonds.

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	5	
TOTAL	5	0

6.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 12 K€HT.

Modèle de tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emploi

EMPLOIS	2018		RESSOURCES	2018	
	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur		Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources auprès du public utilisées sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		4 162 439
1 – MISSIONS SOCIALES	2 554 410	2 554 410	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés	5 387 062	5 387 062
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement	2 554 410	2 554 410			
- Versements à un organisme central ou d'autres		0			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 – AUTRES FONDS PRIVES	0	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	337 162	337 162	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 – AUTRES PRODUITS	45 566	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	702 683	702 683			
		3 594 255			
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 594 255		I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	5 432 628	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS			II – REPRISES DES PROVISIONS		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV – VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 838 373		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V – TOTAL GENERAL	5 432 628		VI – TOTAL GENERAL	5 432 628	0
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		61 800			
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		60 886			
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 595 169	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 595 169
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		5 954 332
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

ANNEXE DU COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES AU 31 DÉCEMBRE 2018
--

L'association établit un Compte d'Emploi annuel des Ressources en application de la loi du 7 Août 1991, de l'arrêté du 30 juillet 1993 et du règlement CRC n°2008-12.

I. Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. DÉFINITION DES MISSIONS SOCIALES:

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

- Aide médicale pour soigner les réfugiés syriens ;
- Opération de distribution de colis alimentaires et des linges sur tout le territoire syrien ;
- Dons pour des Orphelins syriens suite aux bombardements ;
- Envoie des ambulances dans les principales villes syriennes : Damas, Alep, Idlib, Homs, Hama, Deraa ;
- Distribution de lait maternisé vers les zones les plus sinistrées à des nourrissons et des enfants en bas âge ;
- frais liés au projet de construction d'une maternité avec des services de gynécologie et pédiatrie ;
- frais liés au projet de création d'un hôpital près de la frontière turque ;

Les axes précités sont mis en œuvre à l'étranger (emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales Réalisées à l'étranger du compte d'emploi et des ressources)

b. DÉFINITION DES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS:

Ils sont portés en frais de recherche de fonds les actions se rapportant aux axes suivants :

- Frais d'organisation des dîner de gala ;
- Abonnement web : Google ads et Facebook ;
- Frais des catalogues et imprimés.

a. DÉFINITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT :

Il s'agit de toutes les dépenses hormis les dépenses liées aux missions sociales et les frais de recherche de fonds.

II. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N:

Après avoir consommé les subventions et les autres fonds privés, les missions sociales ont été réalisées à l'aide des dons collectés.

Les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charges par les ressources collectées auprès du public.